

Réunion de la Commission de Suivi de Site d'EQIOM

30 juin 2023

Site de la Cimenterie EQIOM à Lumbres

Projet de compte-rendu

1. Informations générales

M. le Sous-Préfet de Saint-Omer remercie les participants pour leur présence à la CSS d'EQIOM. Il indique que la commission s'est agrandie. Il explique que lors de la présentation du K6, l'idée de fusionner le CACE (Comité d'Amélioration Continue de l'Environnement), et la CSS avait été adoptée. Les membres du CACE ont fait part de leur souhait de rejoindre la commission de suivi de site.

Il les remercie pour leur présence et les invite à prendre part aux travaux de la commission de suivi de site. Il indique qu'il restera à proposer à Monsieur le Préfet la modification de l'arrêté préfectoral du 16 août 2021 pour les intégrer à cette commission. Il leur souhaite la bienvenue et leur rappelle ce qu'est une commission de suivi de site :

La cimenterie de Lumbres est concernée à double titre par cette obligation de la tenue d'une commission de suivi de site. Elle est d'une part classée Seveso seuil haut, et d'autre part, elle valorise des déchets de diverses sortes.

Monsieur le sous-préfet explique qu'une commission de suivi de site est créée par arrêté préfectoral. Elle est composée de cinq collègues :

- Un collègue état
- Un collègue collectivité
- Un collègue exploitant
- Un collègue salariés
- Un collègue associations ou riverains, ainsi que personnalités qualifiées

Monsieur le sous-préfet poursuit sa présentation de la CSS, indiquant qu'elle se réunit annuellement pour prendre connaissance du bilan de l'année précédente des installations classées SEVESO. Ces missions s'inscrivent dans un cadre réglementaire selon l'article R. 125.8-3 du code de l'environnement qui prévoit qu'une CSS ait notamment pour missions :

- de créer entre les différents représentants des collèges précédemment cités un cadre d'échanges et d'informations sur les actions menées sous contrôle des pouvoirs publics par les exploitations des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L. 5 111-un.
- de suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de l'exploitation ou de leur cessation d'activité
- Et promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts précédemment mentionnés

Monsieur le sous-préfet continue sa présentation de la CSS. Afin de remplir les missions précédemment citées, elle est tenue régulièrement informée :

- des décisions individuelles dont ses installations font l'objet (les prises d'arrêté préfectoral d'autorisation, d'arrêté préfectoral complémentaire)
- Des accidents ou incidents qui surviendraient à l'occasion du fonctionnement de ces installations, en particulier ceux qui doivent être portés à la connaissance de l'inspection sans délai, c'est-à-dire ceux qui ont une certaine gravité. (Monsieur PACAULT confirme qu'il s'agit d'événements significatifs qui ont des conséquences humaines ou matérielles, à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Il prend pour exemple une situation qui nécessiterait une coupure électrique de plus d'une heure. Toutes ces situations nécessitent de prévenir l'inspection.)

Monsieur, le sous-préfet indique que l'exploitant peut présenter à la commission ses projets de création, d'extension et de modification de ses installations en amont de leur réalisation. La commission constitue un cadre d'échange et d'information sur la gestion des risques liés aux installations ainsi que de l'évolution de la réglementation, qu'il s'agisse de risques industriels ou du traitement des déchets. Monsieur le sous-préfet précise que la cimenterie valorise des déchets, notamment dangereux, et s'en sert comme combustible. M.PACAULT précise qu'il s'agit d'une substitution de combustible fossile. Monsieur le sous-préfet confirme et évoque le taux de combustible recyclé : 65 %.

Monsieur, le sous-préfet indique que le secrétariat est assuré par le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles Côte d'Opale Flandres, le SPPPI. Celui-ci met à disposition sur son site internet les comptes-rendus de CSS.

Monsieur le sous-préfet démarre le tour de table et invite les participants à se présenter et à faire part de leurs interrogations éventuelles.

- Guillaume THIRARD, Sous-Préfet de Saint-Omer
- Nicolas PACAULT, Inspecteur de l'environnement à la DREAL, adjoint du chef de l'unité départementale de la DREAL, responsable de l'équipe qui effectue les visites sur tous les sites Seveso du littoral.
- Jean-Michel STIEVENARD , garant de concertation
- Florian POMIER, inspecteur de l'environnement à la DREAL de Gravelines.
- David COULON, directeur de la cimenterie
- Maxence BERTIN chef du service prévision des risques au SDIS
- André BILOUX, journal l'indépendant, ancien voisin d'une cimenterie dans les années 60, qui prend la mesure des avancées en matière d'écologie
- Serge LELIÈVRE, conseiller municipal de la ville de Lumbres
- Gwladys DENTURCK, chargée de développement durable à la sous-préfecture de Saint-Omer
- Simon BLEAU, prestataire d'EQIOM pour l'organisation des concertations préalables
- Sylvain CODRON, Responsable environnement pour le groupe EQIOM
- Monsieur Foulon, voisin le plus proche de l'usine
- Madame FOULON,
- Laurent FOULON, fils des deux précédents
- Juliette MAGNIER, conseillère municipale de Lumbres

- Dominique FAUVEL, habitante de Lumbres et Présidente de l'Association du Château d'Acquembronne
- Hélène ROCHE, membre de l'association AIVES et référente départementale Génération Écologie 62
- Hélène ESNAULT, membre de l'association AIVES
- Delphine DESQUIREZ, salariée EQIOM aux achats
- Richard GUILBERT, salarié EQIOM et trésorier du CSE
- Vientent MONTBAILLY, salarié EQIOM et secrétaire du CSE
- Muriel DELAISSE coordinatrice environnement pour EQIOM Lumbres
- Camille LEPOINT, chargée de mission au SPPPI

2. Validation du compte-rendu du 26 avril 2022

Monsieur le sous-préfet demande s'il y a des remarques ou des questions à propos du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2022. Il n'y a pas de remarque dans l'assemblée, pas d'opposition, le compte-rendu est adopté.

3. Présentation du bilan 2022 de la DREAL et des objectifs 2023

Monsieur le sous-préfet, laisse la parole à Nicolas PACAULT.

Nicolas PACAULT indique qu'il va faire une présentation à deux voix. Il fera une présentation générique sur les inspections de l'année dernière, à l'échelle de l'unité départementale et Monsieur POMIER reviendra plus en détail sur les inspections réalisées sur le site de Lumbres l'année dernière.

Monsieur PACAULT explique que l'inspection des installations classées a un programme : d'une part les instructions de dossiers, et d'autre part les inspections réalisées soit dans le cadre d'actions nationales ou d'action uniquement d'initiative régionale. Un certain nombre d'actions ont eu lieu à propos des risques technologiques (voir P.9 de la présentation). M. PACAULT se réfère à la présentation :

- Onze inspections ont été réalisées l'année précédente concernant la sûreté des établissements SEVESO, qu'ils soient seuil haut ou seuil bas. Il s'agit d'une action pluriannuelle qui s'est effectuée entre 2021 et 2023 à la demande de Monsieur le Préfet de région
- 3 inspections en lien avec la thématique de la sous-traitance.
- 10 inspections inopinées dans les entrepôts, dans des silos
- 19 actions en lien avec l'accident de Lubrizol en septembre 2019

Il poursuit avec les actions concernant les autres thématiques :

- des inspections sur les économies d'eau en période de sécheresse,
- Des inspections sur les tours aéroréfrigérantes

- Des inspections sur les composés organiques volatils, etc.

Monsieur PACAULT rend compte d'un total de 479 inspections réalisées sur les installations classées du périmètre de l'UD du littoral. Ces visites ont amené à 86 arrêtés de mise en demeure et 18 PV de constats d'infraction ont été transmis aux procureurs pour les différents parquets du territoire.

Monsieur PACAULT poursuit son intervention avec le programme de l'inspection de l'environnement, 2023. Il leur restait quelques sites à visiter sur la thématique sûreté, la cristallerie d'Arques étant le dernier établissement visité. Le programme comprend également la gestion des retours d'accidents sur les sites Seveso, des actions coup de poing sur la vérification des états des stocks sur une trentaine d'inspections, des inspections liées à l'accident de Rouen, mais aussi d'autres thématiques comme les équipements sous pression ou la méthanisation. Des inspections sur d'autres thématiques reviennent tous les ans :

- les tours aéroréfrigérantes,
- la prévention des épisodes de pollution de l'air,
- les visites liées aux situations de sécheresse
- de nouvelles thématiques, comme les sources scellées dans les fonderies, les inspections liées au traitement des déchets

Monsieur PACAULT a terminé son intervention et passe la parole à Monsieur POMIER.

Monsieur le sous-préfet demande ce que sont les sources scellées. Monsieur PACAULT lui répond que ce sont des petites sources radioactives qui peuvent être utilisées dans l'industrie pour faire par exemple des contrôles de mesures d'épaisseur sur les traitements des feuilles de métal. Elles peuvent contenir du césium ou de l'iridium qui sont enfermés dans une petite capsule plombée, scellée. Les inspecteurs vérifient l'utilisation de ces sources scellées pour éviter les contaminations de l'eau. Il évoque un accident deux ans auparavant dans l'usine Ascoval à Saint-Saulve, où un portique de radioactivité avait sonné. C'est à cette occasion qu'il a été décidé de réaliser des contrôles au niveau national pour vérifier que les fonderies prenaient bien les mesures nécessaires pour s'assurer de l'absence de radioactivité. Monsieur Pacault détaille les mesures à mettre en œuvre, notamment la vérification de tous les camions à l'aide d'un portique de sécurité,... mais aussi des formations sur la marche à suivre en cas de contrôle positif.

Florian POMIER commence sa présentation concernant le site de Lumbres. Il indique qu'en 2022, deux inspections ont eu lieu sur le site

- la première sur le système de gestion de la sécurité qui est une obligation pour les sites Seveso, seuil haut. Ils doivent avoir un certain nombre de procédures qui permettent de réduire autant que possible les risques d'accident sur le site. Monsieur POMIER indique que lors de cette inspection deux non-conformités ont été relevées, ainsi que cinq faits susceptibles de suites administratives. Sur ce dernier point, il s'agissait d'informations manquantes, mais qui leur ont été transmises par la suite par l'exploitant. Cela a permis la levée des non-conformités et les faits susceptibles de suites.
- La deuxième inspection concernait l'assurance qualité de l'auto surveillance des rejets atmosphériques. L'exploitant doit surveiller lui-même ses émissions et des contrôles

inopinés réalisés par des laboratoires extérieurs interviennent régulièrement. Cette inspection servait à s'assurer que les mesures prises par l'exploitant étaient suffisamment précises. Aucune non-conformité n'a été relevée, uniquement un fait susceptible de suites administratives.

Monsieur POMIER a terminé son intervention. Monsieur le sous-préfet demande s'il y a des questions ou des remarques dans l'assemblée.

4. Bilan 2022 EQIOM

Monsieur le sous-préfet donne la parole à Madame DELAISSE, coordinatrice environnement et système de management pour présenter le bilan 2022 EQIOM.

Madame DELAISSE précise que son intervention sera divisée en trois points :

- le bilan de l'activité, 2022
- Le bilan du système de gestion de la sécurité
- Le bilan des actions de la concertation du projet K6

Madame DELAISSE indique qu'EQIOM est membre du groupe CRH depuis le mois d'août 2015. Fin 2022, l'entreprise employait 134 salariés, 13 intérimaires et sous-traitants hors logistique en permanence. La production de clinker était de 609 726 tonnes et la production de ciment de 848 734 tonnes.

Madame DELAISSE dresse maintenant le bilan air :

- sur le four 4 on constate une très bonne disponibilité des analyseurs en 2022. Il y a eu trois dépassements en NOx (oxydes d'azote), des dépassements liés aux arrêts et redémarrages des fours, mais aussi à une gestion du couple NOx / NH3. Elle explique ce dernier point : quand on monte en oxyde d'azote, il s'agit de réguler, afin de ne pas dépasser en NOx ou en NH3. Il y a eu malheureusement un déplacement en NH3. En revanche aucun dépassement de moyennes demi-horaires (MDH) supérieur à 4h n'est à déplorer. Madame DELAISSE rappelle les chiffres des années antérieures, un travail important a été fait sur les dépassements depuis 2021. Pour le début 2023, en cinq mois, l'usine, compte trois dépassements.
- sur le four 5 on constate également une très bonne disponibilité des analyseurs et deux dépassements en NOx liés à des arrêts du four . Il y a eu des dépassements de composés organiques volatils et huit dépassements Poussières en début d'année. Il faut noter que toutes les manches du filtre à manches ont été nettoyées lors de l'arrêt pour entretien du four en février-mars. Il n'y a eu aucun dépassement de MDH supérieures à 4 heures.

Madame DELAISSE poursuit avec le bilan sur les combustibles de substitution sur la page 23 de la présentation, en reprenant toutes les réceptions en 2022. 136 000 tonnes de déchets ont été reçues, combustibles de substitution et déchets valorisation matières confondus. L'usine a généré trois refus:

- Un refus pour des émissions en teneur en mercure supérieure à 10 ppm

- Un refus EPR pour un produit qui n'était pas dépotable
- Un refus sur EQIOM SAPPHIRRE, qui leur livre les sciures, pour présence de corps étrangers.

Concernant les retombées de poussières, EQIOM dispose de trois jauges Owen (ce sont des bidons avec entonnoir qui permettent de récupérer les eaux de pluie chargées en poussières). Ces jauges sont réparties autour du site d'EQIOM. Une de ces jauges est une station témoin. La jauge « Michel » est relevée tous les deux mois, les autres sont relevées tous les trois mois par un laboratoire extérieur qui réalise des analyses. Le tableau de la page 24 de la présentation présente les taux des retombées de poussières en milligrammes par mètres carrés par jour. La deuxième ligne indique la teneur en CaO. Il s'agit donc des retombées de poussières de l'usine.

Madame DELAISSE rappelle que, suite à la concertation, il avait été demandé d'ajouter des jauges Owen. Une nouvelle jauge devrait être placée à proximité du collège Camus, un autre emplacement est en attente de l'autorisation de la SNCF.

Monsieur Foulon indique être d'accord pour abriter une jauge Owen chez lui. Madame DELAISSE fait remarquer que la propriété des Foulon est trop proche du site de l'usine. Monsieur PACAULT précise qu'il peut être compliqué d'obtenir une autorisation de la SNCF. Le directeur de la cimenterie précise qu'il s'agit d'un terrain qui va être cédé à la mairie, ce qui simplifiera les démarches. Monsieur le sous-préfet invite la commune de Lumbres à leur communiquer toute difficulté liée à la communication avec la SNCF. Le directeur de la cimenterie ne semble pas inquiet.

Madame Delaisse reprend la parole pour poursuivre le bilan de l'activité 2022. Le point suivant concerne les réclamations des riverains. Elle en dénombre six sur l'année 2022 : quatre sur les poussières et deux concernant les odeurs. Les réclamations pour les poussières ont eu lieu en février, mai, juin et novembre. Il s'agissait de poussières diffuses liées au dépotage des trains et de dépôts de poussières sur les véhicules et les Velux. Les réclamations concernant les odeurs ont eu lieu en septembre, moment où il y a eu une mauvaise marche du four et un rabattement des fumées vers le village ; ainsi qu'en décembre, il n'y a pas eu de cause déterminée, mais ils ont constaté un brouillard et un rabattement de fumées sur le village.

Madame DELAISSE précise que toutes les réclamations sont traitées, que l'usine en soit à l'origine ou non. Une intervenante demande combien de plaintes sont gérées. Madame DELAISSE répond qu'il y en a eu deux depuis le début de l'année : une sans cause et une avec. Un intervenant demande ce qu'elle entend par avec ou sans cause. Madame DELAISSE précise qu'il s'agit d'identifier la cause des odeurs.

Un autre intervenant poursuit le bilan de l'activité 2022 et évoque, cette fois, le bruit. Il commente la page 26 de la présentation qui représente la carte du bruit, suite à l'étude réalisée fin 2021. Un focus a été réalisé sur l'émergence de bruit dans l'usine. Les causes principales ont été identifiées et un planning a été mis en place pour réduire ces émissions de bruits, conformément à leurs engagements, suite à la concertation phase 1 du projet K6 (réduire de 50% le niveau de bruit). L'usine va présenter un investissement de 200 000 € pour traiter ces différentes sources de bruit, principalement liées aux ventilateurs de dépoussiérage sur les silos et les broyeurs de ciment 3 et 4. Un sixième point de mesure sera installé à proximité du château d'eau.

Madame DELAISSE reprend la parole à propos des mesures des retombées des métaux lourds et dioxines/furannes sur les sols. Des bryophytes sont plantées sur le sol de trois stations de mesure.

Ces végétaux ont la capacité d'absorber les métaux lourds et les dioxines/furannes. Un laboratoire extérieur vient couper ces bryophytes une fois par an afin de les analyser. Ils viennent également planter des graminées qui vont pousser et absorber les dioxines. Celles-ci seront récoltées pour analyse en laboratoire également. Le laboratoire extérieur a conclu que les mesures réalisées en 2022 dans l'environnement de la cimenterie traduisaient l'absence d'impact significatif de l'activité de l'usine.

Madame DELAISSE passe désormais au point sur la biodiversité. Elle indique que depuis quelques années, l'usine installe des pâturages de moutons de mi-avril à mi-septembre, en fonction de la sécheresse. Des maisons à insectes et des nichoirs pour oiseaux ont également été mis en place. Elle évoque également l'organisation de rallye nature avec les élèves de CM2 de deux écoles de Lumbres, en collaboration avec le conservatoire d'espace naturel. EQIOM a reçu 150 enfants en 2022.

Madame DELAISSE détaille les investissements de 2022, qui se divisent en deux groupes :

- Les investissements pour la sûreté (171 000 euros pour la modernisation de la détection et protection incendie du site ainsi que la finalisation du remplacement de détection et protection incendie de certaines salles électriques.)
- Les investissements pour l'environnement (300 000 euros pour le remplacement de l'ensemble des manches du filtre à manches du four 5, la mise en place d'un décanteur pour le rejet des eaux pluviales, et l'étude et la commande d'un nouveau système de dépoussiérage au déchargement ajout ciment.

Madame DELAISSE poursuit avec les projets d'investissement en 2023 :

- L'usine continue les investissements pour la sûreté des installations, notamment pour la modernisation de la détection et la protection incendie du site (50 000 euros). Une détection incendie est installée dans le hall ensachage,
- Les investissements pour l'environnement représentent 440 000 € et serviront au remplacement de l'analyseur de gaz en cheminée du four 4, au traitement des principales sources de poussières diffuses identifiées, ainsi qu'à la mise en service d'un nouveau système de dépoussiérage au déchargement ajout ciments.

L'autre intervenant évoque l'intégration paysagère. EQIOM a travaillé avec un architecte paysager pour améliorer l'intégration de l'usine dans le village de Lumbres. Il explique que la photo en haut à gauche de la page 31 de la présentation représente le site actuel. Les autres sont la proposition paysagère : un bardage, une proposition de verdissement du silo et la réfection de la clôture appartenant à la SNCF. Il a également été proposé d'utiliser les viroles de four en jardinière ou en passage annulaire. La proposition paysagère a été présentée dans un atelier spécifique en février.

Juliette MAGNIER fait remarquer qu'il y a un trottoir sur la photo, mais qu'il n'y en a pas en réalité. L'intervenant lui répond qu'il n'y a pas de trottoir sur l'intégralité de la rue ..., mais qu'à cet endroit il y en a effectivement un. La proposition prévoit de l'élargir.

L'intervenant reprend sa présentation de l'intégration paysagère et indique que le projet est en train d'être chiffré, notamment pour les clôtures, les murs et les chargements en ciment. Les devis sont encore en attente pour la partie verdure. EQIOM espère pouvoir réaliser une partie des travaux cette année. Pour les changements qui concernent la clôture et le mur appartenant à la SNCF, une discussion est en cours. Ils espèrent pouvoir commencer les travaux l'année suivante.

Un intervenant demande si le permis de construire affiché devant l'usine concerne ces travaux. L'intervenant lui répond qu'il s'agit de celui pour le déplacement des cuves de solvant. Il précise que les permis de construire relatifs à l'intégration paysagère ne sont pas encore déposés.

Madame DELAISSE reprend la parole pour évoquer le bilan du système de gestion de la sécurité.

Elle aborde le premier thème de l'organisation et de la formation :

- un poste correspondant incendie / SGS a été créé
- Les salariés ont reçu 2 857 heures de formation dans le cadre du plan de formation Hygiène, Sécurité, Environnement
- Les formations liées à l'incendie ont eu lieu pour 51 salariés
- Les sous-traitants venant travailler à l'usine pour la première fois, doivent suivre un accueil sécurité SGS, environnement. 316 personnes ont été formées en 2022. Un accueil renforcé est organisé pour les sous-traitants intervenant pour les gros entretiens.

Madame DELAISSE poursuit avec le deuxième thème : l'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs. Le réexamen quinquennal de l'étude de danger a eu lieu en 2019 et a été validé par la DREAL. Il ne relevait aucun nouvel enjeu et aucune nouvelle source. Le site restait compatible avec son environnement. Les moyens étaient appropriés. L'année 2022 a vu la diminution de moitié du stock de palettes vides côté ensacheuse en vue de réduire les impacts extérieurs au site en cas d'incendie.

Le point suivant concerne la maîtrise des procédés et de l'exploitation. Madame DELAISSE explique les GCMS, qui sont une sorte de cartographie des déchets. Ils sont réalisés sur tout nouveau flux entrant sur le site. Ils permettent de vérifier la compatibilité des substances chimiques présentes avec les hypothèses et scénarios de l'étude de danger et de voir l'adéquation des équipements de protection individuelle pour le personnel interne et externe.

EQIOM a fait un travail sur les Mesures Maitrises des risques (MMR) et Mesures Maitrises des risques Instrumentées (MMRI) et sur les équipements IPS (importants pour la sécurité). Ce sont des barrières de sécurité qui empêchent l'apparition d'un accident majeur.

- Il n'y a eu qu'un scénario sortant du site. Suite à l'inspection de la DREAL de février 2022, l'usine a mis à jour la liste des MMR et des MMRI.
- De nouveaux équipements importants pour la sécurité ont été ajoutés
- Un suivi mensuel des indicateurs liés au système de gestion de la sécurité a été mis en place et des contrôles sont à réaliser sur les MMR et IPS

Concernant la gestion des entreprises extérieures, Madame DELAISSE rappelle les dispositifs déjà évoqués :

- L'accueil sécurité pour tout nouvel intervenant,
- L'accueil renforcé avant gros entretien pour tous les sous-traitants
- Élaboration systématique d'un plan de prévention pour toute opération de maintenance sur le site d'EQIOM, et ceci quels qu'en soient la durée, le type ou le lieu

Madame DELAISSE passe au point suivant en évoquant la gestion des modifications.

- Les investissements déjà évoqués de 171 000 euros,
- La consignation permanente des vannes extinction incendie et vannes de purge a été mise en place, ce qui évite les erreurs liées à l'ouverture ou à la fermeture des vannes
- Toute modification liée à l'incendie doit être validée par le Correspondant Incendie
- Toute modification apportée aux installations incendie est suivie d'une formation ou d'une sensibilisation du personnel concerné

On en vient désormais à la gestion des situations d'urgence :

- Réalisation d'un exercice POI avec gestion de crise, à partir d'une situation de départ de feu sur une des cuves de déchets avec deux personnes blessées. En plus de la cellule de crise ont été intégrés le service juridique, le service communication, les médias, etc.
- Réalisation d'exercices de situations d'urgence, qui permettent de tester la réaction du personnel sur une situation donnée.

Madame DELAISSE poursuit avec le point suivant concernant la surveillance des performances :

- Il n'y a pas eu d'accident majeur sur le site. On note qu'il y a eu un départ de feu au capot de chauffe du four 5, mais qu'il a été maîtrisé rapidement et sans effet à l'extérieur du bâtiment,
- Il existe un suivi du SGS en réunion mensuelle de direction,
- L'usine réalise des analyses d'accidents et de presque accidents par la méthode d'Arbre des causes. Elles sont ensuite communiquées en interne ainsi qu'aux autres sites du groupe
- Des essais en eau sont réalisés tous les mois sur le matériel incendie par le correspondant incendie.

Madame DELAISSE évoque les audits et revue de direction :

- La DREAL a réalisé des inspections,
- Il y aura un audit interne SGS qui est obligatoire et qui intervient tous les deux ans. Le prochain est à planifier pour le deuxième semestre 2023.
- Un audit Incendie a eu lieu en juin 2023
- Des audits réguliers sont réalisés par les cadres d'astreinte sur le matériel incendie avec un côté pratique incluant le personnel concerné
- On constate des audits sécurité internes au groupe

- Une revue de direction annuelle a eu lieu le 26 janvier 2023. Elle permet de faire le bilan de tout ce qui s'est passé sur l'année.

Un intervenant ajoute qu'un gros travail a été réalisé sur la partie incendie dans l'usine et qu'une personne a été embauchée en CDI pour s'occuper de ces questions spécifiquement. Il espère que ces éléments porteront leurs fruits, notamment pour la visite qui doit avoir lieu tout prochainement.

Le dernier intervenant précise qu'ils ont également travaillé sur les installations pour la détection et l'extinction incendie, sur les capots de chauffe, sur toutes les installations électriques, mais surtout sur tous les contrats de maintenance pour que les machines soient opérationnelles en cas d'incident.

L'intervenant évoque maintenant le bilan de la première phase de la concertation K6. Il détaille les sujets qui sont remontés à ce moment-là :

- Les discussions sur les horaires ferroviaires (les horaires étaient jugés trop tardifs et engendraient des nuisances sonores pour les riverains). La mairie a été consultée, l'horaire de 19h30 semblait convenir à tout le monde. Ce point est en discussion avec la SNCF pour avancer l'horaire de départ. La SNCF a indiqué que ce ne serait éventuellement possible qu'à partir de 2024. La réponse n'est pas encore affirmative, mais ils travaillent dessus.
- Le plan de circulation des camions évitant les traversées de Lumbres et la mise en sécurité des points sensibles. La traversée de Lumbres est assez rare, les camions circulant en direction de l'autoroute. Une réunion s'est cependant tenue avec les transporteurs afin d'évoquer ce point, mais également à propos de la vitesse des véhicules. Lors de cette réunion, l'idée d'une caméra embarquée a été évoquée. Elle permettrait de signaler au chauffeur l'absence de ceinture de sécurité, ou l'utilisation d'un smartphone en conduisant, par exemple. Cette idée a été plus ou moins bien reçue par les personnes concernées.
- Dès le lancement du chantier, des réunions publiques sur ses modalités et son organisation auront lieu. Ils espèrent pouvoir commencer en début d'année prochaine.
- L'intégration paysagère qui a déjà été évoquée plus haut.
- Lors de la concertation, il a été décidé que les fours K4 et K5 ne feraient plus de clinker et il fallait encore déterminer à quoi ils pourraient servir. Le délai fixé pour ces études exploratoires courrait jusqu'à la mise en route du four 6, qui est prévue en 2026. La recherche de solution est en cours afin de réduire les émissions de CO2. Il a été question notamment d'argile calcinée qui pourrait être produite dans ces fours, mais qui produirait beaucoup moins de CO2.
- Le plan de vigilance des poussières à l'intérieur de l'usine. Les investissements sont en cours, notamment un dépoussiérage, le bardage pour la clôture des vannes, etc.
- Les installations de jauges Owen supplémentaires et les mesures de bruit ont déjà été évoquées plus tôt.
- La transparence sur la composition des fluffs, qui est décrite est réglementée dans le futur arrêté préfectoral, et des CSR, c'est-à-dire les déchets refus de tri des bennes jaunes. L'usine les utilise déjà, mais suite au K6, elle utilisera de plus gros volumes.

- Le dialogue avec les publics cibles, intéressés par la suite du projet, les collégiens et lycéens. L'intervenant explique que ce point n'a pas été suffisamment développé, mais ils y travaillent, notamment avec les visites de carrières et de l'usine. Un intervenant demande s'ils estiment ces visites suffisantes. Juliette MAGNIER, en tant que documentaliste du lycée professionnel, estime que les élèves devraient avoir plus de liens avec les collaborateurs de la cimenterie. Elle reconnaît cependant que les torts sont partagés et qu'un défaut d'organisation du lycée peut être également en cause. Enfin, elle indique que les interventions des collaborateurs d'EQIOM dans les classes ont été très appréciées et qu'il suffirait de trouver des créneaux communs. L'intervenant indique que le K6 serait intégré à la visite d'usine.
- L'accompagnement des initiatives locales pour reconstituer l'histoire de la cimenterie. En association, avec le comité d'histoire du Haut-Pays, l'exploitant prend contact avec les retraités de l'usine ou les anciens sous-traitants afin de reconstituer l'histoire du lieu. Une collecte d'images et de photographies est en cours. Une réflexion sur la manière de restituer ces documents devra avoir lieu, à la mairie, ou au centre de documentation du lycée professionnel, par exemple.

Monsieur Foulon demande de quand date l'implantation de la cimenterie à Lumbres. Les intervenants lui répondent qu'elle a vu le jour en 1884.

L'intervenant passe maintenant aux conclusions de son intervention.

- Aucun accident majeur n'est à déplorer en 2022
- Le système de gestion de sécurité est opérationnel
- Les grands projets, pour l'année 2023 sont les suivants :
 - la modernisation de la détection et de la protection incendie du site (phase II),
 - le remplacement de l'analyseur de gaz en cheminée du four 4. Celui-ci devrait être commandé sous peu pour une installation en fin d'année.
 - le traitement des principales sources de poussières diffuses identifiées
 - la mise en service d'un nouveau système de dépoussiérage au déchargement ajout ciments.

L'intervenant a terminé sa présentation et demande s'il y a des questions. Monsieur Stievenard rappelle que cette instance renouvelée devait se doter d'un mode de fonctionnement qui devait permettre un dialogue plus approfondi. Il estime que cette réunion est intéressante, car elle permet de prendre des informations, mais il déplore que les problématiques qui pourraient se poser aux alentours du site ne soient pas exprimées.

Monsieur le sous-préfet rétorque que cette possibilité existe. Il demande que Monsieur Stievenard leur explique comment la mettre en place. Un intervenant indique qu'ils prennent les réclamations et que son bureau est ouvert.

Monsieur PACAULT indique que la présentation d'EQIOM est mise en ligne en amont de la réunion et qu'il faudrait que les personnes intéressées en prennent connaissance à l'avance et préparent des remarques et des questions à l'avance pour que les intervenants puissent prévoir des éléments de

réponse à amener lors de la commission pour gagner du temps. Il ajoute qu'il faudra rappeler à tous l'adresse du site Internet.

Monsieur BILOUX demande s'il est possible de prendre des photos de la réunion pour illustrer un article éventuel. Monsieur le sous-préfet donne son accord et trouverait effectivement opportun de publier un article sur la commission pour rappeler ses missions, mais aussi expliquer comment interpeler la direction de la cimenterie.

Hélène ESNAULT souhaite revenir sur la reconversion des fours 4 et 5, sur la deadline de 2026 ainsi que sur l'argile calcinée. L'intervenant d'EQIOM précise que la date de 2026 correspond au moment où ils doivent avoir décidé de la nouvelle activité des fours. Il rappelle que le domaine de la cimenterie travaille beaucoup sur la décarbonation. L'une des pistes pour la future utilisation de ces fours est celle de l'argile calcinée. Il s'agit d'une argile extraite en carrière qui a certaines propriétés, que l'on peut passer au four à une température plus basse que le clinker et qui émettra par conséquent, beaucoup moins de CO₂. Des concurrents se sont déjà lancés dans ce processus. Il ne s'agit pour le moment que d'une piste, il pourrait y en avoir d'autres d'ici 2026.

Hélène ESNAULT indique qu'elle n'a pas de question, mais que Dominique FAUVEL, qui a dû quitter la réunion plus tôt, lui avait fait la remarque qu'elle aurait été intéressée de voir une progression sur plusieurs années sur les diapositives, notamment pour le document concernant les graminées.

Hélène ESNAULT remarque que les taux d'émissions de CO₂ baissent à la tonne, ce qui est bien, mais que la production étant en forte augmentation, le taux de CO₂ total suit la même courbe. Elle demande comment l'usine compte baisser de 80 % ses émissions de CO₂ d'ici 2050 comme le prévoit la loi, notamment au niveau national. Monsieur CODRON affirme que le travail sur le niveau national est fait et évoque des échanges avec le ministère sur des feuilles de route à propos du CO₂. Il avance par ailleurs que le groupe est en train de relocaliser la production de Clinker dans des installations de dernière génération, sa production sera donc plus propre. Il précise enfin que les bilans carbone dépendent de la comptabilisation en scope 1, scope 2, ou scope 3. Les bilans carbone sont de plus en plus demandés avec le scope trois, c'est-à-dire en intégrant les quantités de CO₂ apportées par les matières premières. Quand on importe du clinker, on entre dans le scope 3. À partir de maintenant, le groupe va basculer en scope 1 puisque les matières premières viendront d'ici.

Hélène ESNAULT prend en compte ces réponses, mais souligne que ce n'est pas suffisant pour arriver à une baisse de 80 % des émissions de CO₂ d'ici 2050. Un intervenant répète ce qui vient d'être dit sur les scopes. Des dispositifs similaires doivent être mis en place sur d'autres cimenteries plus tard. Ce processus est une première mondiale qui est encore à l'essai. Madame ESNAULT demande s'ils envisagent de baisser la production de ciment. L'intervenant lui répond qu'il n'en est pas question pour le ciment, mais pour le clinker, oui. Si la production de ciment doit baisser, ce sera à cause du marché. Ils vont, en tout cas, substituer le clinker qui émet trop de CO₂ par d'autres matériaux. L'objectif est de produire autant de ciment en rejetant moins de CO₂. Il ajoute que le marché du ciment devrait baisser, les clients devront choisir entre les matériaux. Hélène ESNAULT demande si l'augmentation de 60% de la production correspond à la substitution des matériaux importés. L'intervenant confirme que la quantité de clinker produit ou acheté restera identique.

Monsieur Stievenart intervient pour rappeler que les débats en cours sur la décarbonation démontrent qu'en 2030, il n'y aura pratiquement plus d'émission de CO₂ sur le site de Lumbres et que l'entreprise d'EQIOM sera en avance sur les objectifs fixés de manière générale. Il invite

l'assemblée à s'intéresser au débat qui est presque fini. Il reste une réunion mardi et une réunion de synthèse le 12 juillet à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Lors du débat de la première phase l'an dernier, tous les intervenants avaient remarqué que le caractère vertueux de la diminution de production de combustibles différents était compensé par la production supplémentaire. Une personne avait plaisanté en disant que la phase 2 serait très intéressante, mais qu'elle n'arriverait peut-être jamais. Aujourd'hui, ils sont en train de discuter de la phase 2. Il invite donc les membres de l'assemblée élargie à prendre part au débat sans attendre.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que l'assemblée peut participer sur internet. Monsieur Stievenart confirme que la réunion de synthèse a lieu le 12 juillet, et la consultation se termine le 21 juillet, et qu'il y aura peut-être d'autres occasions de contact entre ces deux dates.

Juliette MAGNIER demande comment s'est passée la réunion de la veille. Elle demande son avis à Serge LELIEVRE. Celui-ci répond qu'il a trouvé ça très bien, mais les agriculteurs un peu moins. Ils ont en effet posé des questions sur le fait de retourner leur terre sur une largeur de 20 mètres et sur 40 kilomètres. Ils posaient notamment des questions sur les zones actuellement constructibles qui ne le seraient plus s'il est impossible de construire au-dessus des tuyaux, c'est Monsieur DEGARDIN qui posait la question à propos de son terrain. Monsieur le Sous-Préfet demande si ses terrains sont constructibles actuellement. Monsieur Lelièvre répond qu'il ne sait pas. Monsieur le Sous-Préfet précise que la tendance actuelle n'est pas du tout à l'extension des zones constructibles et émet des doutes sur la valeur des terres de Monsieur DEGARDIN. Un intervenant évoque un échangeur, Monsieur Lelièvre précise qu'il n'en est plus question. Monsieur le Sous-Préfet confirme que le projet de liaison autoroutière a été abandonné. Il précise que tous les projets publics sont repensés à l'aune de l'équilibre entre la consommation foncière et de l'intérêt public. Il faut cependant prendre en compte le trafic de l'usine, le sujet reviendra bientôt dans les priorités.

Un intervenant indique que la réunion de la veille s'est globalement bien passée, précisant qu'il y a évidemment eu des réactions, mais qui étaient normales. Une incompréhension subsistait sur le fait que les propriétaires et les exploitants agricoles n'avaient pas été prévenus en amont, mais il reconnaît que les présentations servent également à évoquer des alternatives. Il faut de toute façon un accord de la chambre d'agriculture pour pouvoir consulter les exploitants agricoles, et il est en cours. La veille, en tout cas, ils ont exprimé leurs inquiétudes et ont été rassurés par l'expertise d'Air Liquide. Le tracé a également été discuté et Air Liquide était à l'écoute. La réunion s'est bien terminée.

Monsieur Stievenard indique que lors des débats sur la première phase, l'assemblée pensait que le CO2 serait transporté soit par la route, soit par le train, et éventuellement par canalisations. Aujourd'hui, on privilégie le transport par canalisation, mais les alternatives restent possibles. Les maîtres d'ouvrage trouvent que ce n'est pas justifié, mais Monsieur Stievenard indique qu'il faudra le démontrer. Il rappelle que 80 kilomètres de tranchées entre Lumbres et Loon-Plage ça fait beaucoup pour un territoire. Il affirme qu'ils ne pourront pas se contenter de dire aux agriculteurs que le système de canalisations est mieux que le transport en train, il faudra aussi le démontrer.

Un intervenant rappelle qu'à la réunion de la veille, il n'était pas question de transport par camion, mais par train, à raison de 2 à 3 trains par jour. Il indique que les désagréments dus au transport par train sont plus importants que ceux causés par les canalisations, malgré ce que peuvent penser les agriculteurs. Une fois la terre retournée, elle est à nouveau exploitable. Un autre intervenant précise

qu'il ne s'agira que d'une nuisance de 4 ou 5 ans. Monsieur le Sous-Préfet ajoute que cela dépend de la conduction des travaux, mais qu'il ne faut pas oublier que la terre est l'outil de travail des agriculteurs. Il évoque une réunion qui a eu lieu entre Air Liquide et la Chambre d'Agriculture pour convenir des modalités d'organisation. Il reconnaît que les choses ont avancé rapidement et que les exploitants n'ont pas été consultés individuellement. Cela s'explique par le fait que le tracé n'était pas encore connu. Il reste une certaine latitude pour certains endroits. Monsieur Foulon précise qu'il y avait surtout des interrogations sur les dénivelés du terrain. Monsieur le Sous-Préfet réplique que ce n'est pas un problème. Il explique qu'Air Liquide est une société française centenaire qui a une réelle expertise du traitement des gaz et de leur transport. Monsieur PACAULT ajoute qu'ils exploitent un site SEVESO à côté d'ARCELOR à Dunkerque. Monsieur le Sous-Préfet indique que les agriculteurs des Flandres ont beaucoup de conduites qui passent dans tous les sens, ce sera donc un autre enjeu. À un endroit, il y a également de mauvais souvenirs à cause d'un chantier de GRDF qui s'était mal passé. Les réticences restent même trente ans après.

5. Les aménagements au pourtour du site

Monsieur le Sous-Préfet indique que Marie-Julie MASSEMAIN est excusée, elle est la directrice en charge de l'urbanisme à la Communauté de Communes. Elle a communiqué les échéances sur la procédure de révision allégée du PLUI du pays de Lumbres.

- L'enquête publique a eu lieu du 22 mai au 21 juin, il y a eu très peu de remarques
- La CCPL organisera une conférence intercommunale pour présenter les conclusions de l'enquête fin août 2023
- Un conseil communautaire exceptionnel sera réuni début septembre pour approbation de la procédure

6. Plan Particulier d'Intervention

Monsieur PACAULT présente le PPI comme étant un plan réglementairement défini par le code de la sécurité intérieure. Il concerne les sites SEVESO seuil haut. Il s'agit de la réponse de l'état en cas d'accident ou de situation particulièrement grave sur un site industriel, où l'exploitant serait incapable de maîtriser la situation et s'en remettrait aux pouvoirs publics. Des mesures peuvent être alors prises, telles qu'un confinement de la population, une déviation de la circulation routière autour du site, ou d'autres mesures. Le code de la sécurité intérieure indique que le Préfet peut, par une décision motivée, décider que compte-tenu des risques et des circonstances, un PPI n'est pas nécessaire pour un site industriel donné. C'est actuellement le cas pour le site d'EQIOM à Lumbres où il n'y a pas de PPI. Dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale déposé par EQIOM, il y a eu une étude de dangers, conformément à ce que prévoit la réglementation. Celle-ci analyse les différents phénomènes dangereux et leurs conséquences, mais celle qui a eu lieu n'a pas détecté de phénomène dangereux susceptible de générer des conséquences à l'extérieur des limites du site selon les niveaux de gravité définis par l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005. Il n'y a pas de phénomène qui impacte à hauteur d'homme (la dispersion d'un nuage toxique ou l'impact de fumées d'incendie à une hauteur de 1,80 à 2 mètres du niveau du sol). Dans le cadre de cette étude, trois scénarios d'accidents, en fonction de la direction du vent, sont susceptibles de générer des

effets en hauteur, liés à la toxicité des fumées dans le cadre d'un incendie. En hauteur, seul le premier seuil réglementaire (celui des effets irréversibles) est susceptible d'être atteint en tenant compte de la géométrie du site et de la hauteur des bâtiments et des flammes. Les trois scénarios sont les suivants :

- l'incendie du hall des IND qui ne sera pas modifié par le projet.
- l'incendie du hall des sciures
- l'incendie du nouveau hall de stockage des CSR

Dans tous ces scénarios, les fumées liées aux incendies passent très largement au-dessus du toit des habitations. Il n'y avait donc pas de problème d'acceptabilité du risque par rapport à la réglementation. C'est ça qui a amené l'administration à proposer à Monsieur le Préfet d'autoriser le projet. Une réunion appelée CODERST aura lieu la semaine suivant la CSS, l'administration avait émis un avis favorable sur le dossier. Compte-tenu des éléments apparaissant dans le dossier suite à l'étude de danger, il appartiendra au service de la sécurité civile de décider s'il est opportun de mettre en place un PPI pour le site d'EQIOM.

Monsieur le Sous-Préfet demande s'il y a des questions sur ce dernier point.

7. Questions diverses

Les questions diverses ont été évoquées plus tôt, il n'y a pas d'intervention. Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants et les invite à prendre contact avec l'entreprise si besoin. La séance est levée.